

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2019

---

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS1045

présenté par  
Mme Dubié et M. Philippe Vigier

-----

### ARTICLE PREMIER

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 3 par les mots :

« au regard du recensement des besoins prévisionnels en effectifs et en compétences auprès de l'ensemble des acteurs du territoire de santé ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de mieux définir les objectifs de formation, il faut mieux appréhender les besoin en formation. L'organisation de la formation doit se faire au plus près des lieux d'exercice, sur la base d'un diagnostic partagé par les acteurs.

Les objectifs de formation devraient donc être évalués en tenant compte de l'ensemble des lieux de stages universitaires et non-universitaires et des demandes des territoires. Aussi, cet amendement vise à bien intégrer ces besoins, au moyen d'une méthodologie adaptée.